

Prêt Souverain

Le financement des États

Prêt



Le prêt souverain a pour objet le financement des projets ou des politiques de développement portés par les États partenaires de l'Agence.

Sa tarification dépend du niveau de subventions accordées par l'État français, ce qui permet de rendre le prêt plus ou moins concessionnel en fonction de la classification établie par l'OCDE.

Les prêts souverains représentent environ 50 % du volume du portefeuille en exécution de l'AFD.



Objectif

Financer le développement des États souverains, sous forme de projets ou de financements budgétaires (politiques publiques) mis en œuvre par des entités publiques.

Proposer une tarification en fonction du niveau de développement du pays qui soit attentive à son niveau d'endettement.



Bénéficiaires

États ou entités publiques bénéficiant de la garantie de l'État, dans les pays listés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, classés par niveau de revenus :

- Pays les Moins Avancés (PMA)
- Pays à Revenu intermédiaire - tranche inférieure (PRITI)
- Pays à Revenu intermédiaire - tranche supérieure (PRITS)

Lien vers la liste complète des pays concernés sur le site de l'OCDE – [cliquez ici](#)



© Unsplash



Caractéristiques

Type : prêt

Durée : 5 à 20 ans

Différé : 0 à 7 ans

Taux d'intérêt : Euribor
6 mois + Marge

Décaissements : à chaque décaissement, l'emprunteur a le choix entre taux fixe ou taux variable, et la possibilité, pendant toute la durée du prêt, de convertir sans frais les tranches à taux variable en tranches à taux fixe

Devises : EUR / USD

Echéancier / périodicité : capital constant / semestrielle

Commissions : commission d'engagement (0,5 %) / commission d'instruction (0,5 %)

Options : prêt de contingence (financement budgétaire stand-by disponible en cas de catastrophe naturelle), facilité multi-tranche (financement de projets à plusieurs composantes ou plusieurs phases)



Illustrations

- **République dominicaine** (230 M USD) : modernisation du réseau de transports pour faciliter les déplacements dans la capitale.



- **Congo** (100 M€) : amélioration de l'accès à l'eau potable à Brazzaville (augmentation des capacités de production, réhabilitation du réseau et gouvernance du secteur).



Informations données à titre indicatif, non contractuelles